

Page: 1/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Emploi de la substance / de la préparation

Poudre colorée pour peinture silicate à deux composants

- · Utilisations déconseillées Toute autre utilisation est déconseillée.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

KEIM FRANCE SAS

ZAC Les Portes du Dauphiné / 55. Chemin de Mûre / F-69780 St Pierre de Chandieu Tel. +33 4 72 09 05 09 / Fax +33 4 78 40 16 21

www.keim.com / info@keim.fr

Service chargé des renseignements:

Téléphone: 04 72 09 05 09 E-Mail: info@keim.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

GBK GmbH Global Regulatory Compliance Emergency number: +49(0)6132/84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Conseils de prudence
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.
- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.

(suite page 2)



Page: 2/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 1)

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Poudre colorée à base de charges siliceuses et calcaires et de pigments minéraux

Composants dangereux:		
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	Calcaire substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 Reg.nr.: 01-2119457614-35- XXXX	trioxyde de di fer substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 1308-38-9 EINECS: 215-160-9 Reg.nr.: 01-2119433951-39- XXXX	Oxyde de Chrome III substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 01-2119463881-32- 0043	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,25-<2%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau savonneuse et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)



Page: 3/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 2)

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Eviter le contact vaec la peau et les yeux.

Ne pas inhaler les poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

Se conformer aux réglementations locales.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Fermer les évacuations (risque de bouchage)

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR



Page: 4/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ne pas respirer les poussières.

Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact avec la peau ou les yeux.

Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8 (8.2).

Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

Matériel adapté pour les fûts :

Papier

Polyéthylène

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Eviter le développement et les dépôts de poussières.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

- · Classe de stockage: 13
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Limite générale de poussière (Allemagne) : Valeur à long terme: 1,25 * 10 ** mg / m³ 2 (II);

* fraction respirable ** fraction inhalable

La valeur limite d'exposition professionnelle relative aux poussières doit être respectée

13	17	'-65	-3 C	al	cair	e
----	----	------	------	----	------	---

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

1309-37-1 trioxyde de di fer

VLEP Valeur à long terme: 5 mg/m³

(suite page 5)



Page : 5/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

1000 00 0			(suite de la pa
	Oxyde de Chrome III		
VLEP Vale	eur à long terme: 2 mg/m³ Cr		
1314-13-2	oxyde de zinc		
	eur à long terme: 5* 10** mg/m	1 ³	
*fun	nées **poussières		
DNEL			
1309-37-1	trioxyde de di fer		
	Long-term - local effects	10 mg/m ³	(travailleur)
	Oxyde de Chrome III		
Inhalatoire	Acute - local effects	2 mg/m³ (
	Long-term - local effects	0,5 mg/m	
	Long-term - local effects	0,5 mg/m	³ (consumer)
1314-13-2	oxyde de zinc		
Oral	,	'	g bw/day (consumer) (50 mg Zn/day)
Dermique	Long-term - systemic effects	83 mg/kg	bw/day (worker)
	Long-term - systemic effects	83 mg/kg	bw/day (consumer) (5000 mg Zn/day)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects	5 mg/m³ (worker)
	Long-term - systemic effects		
	Long-term - local effects	0,5 mg/m	³ (worker)
PNEC			
	Oxyde de Chrome III		
	mpartment - freshwater		0,0047 mg/l (freshwater)
	mpartment - marine water		0,0047 mg/l (marine water)
	mpartment - water, intermitten		, , ,
	mpartment - sediment in fresh		18,2 mg/kg sed dw (sediment fresh water)
	mpartment - sediment in marir	ne water	1,31 mg/kg sed dw (sediment marine water)
Terrestrial compartment - soil			3,2 mg/kg dw (soil)
Sewage treatment plant			10 mg/l (sewage treatment plant)
	oxyde de zinc		
•	mpartment - freshwater		0,0206 mg/l (freshwater)
Aquatic compartment - marine water			0,0061 mg/l (marine water)
Aquatic compartment - sediment in freshwater			117,8 mg/kg sed dw (sediment fresh water)
•	mpartment - sediment in marir	ne water	56,5 mg/kg sed dw (sediment marine water)
	compartment - soil		35,6 mg/kg dw (soil)
Sewage treatment plant			0,1 mg/l (sewage treatment plant)

(suite page 6)



Page: 6/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 5)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Protection respiratoire:

Filtre: P2

Porter un masque respiratoire en cas de formation de poussières.

· Protection des mains: Gants de protection

· Matériau des gants Adapté par exemple:

Gants en coton traités au nitrile

Gants en PVC ou PE

Epaisseur recommandée: ≥ 0,5 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les poussières.

Lunettes de protection hermétiques

- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Consulter le chapitre 12 et 6.2

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Solide

· Couleur: Divers, selon la teinte

· Odeur: Inodore · Point de fusion/point de congélation: >1.300 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non applicable.

(suite page 7)



Page: 7/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 6)

· Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: non applicable.
Supérieure: non applicable.
Point d'éclair Non applicable.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition:pHNon déterminé.Non applicable.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non applicable.
 Non applicable.

· Solubilité

· l'eau: Insoluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) non applicable
Pression de vapeur: Non applicable.

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 0,7* g/cm³

Densité après tassement

Densité relative
 Densité de vapeur:
 Caractéristiques des particules
 Non déterminé.
 non applicable
 Voir point 3.

• 9.2 Autres informations *Les valeurs se rapportent au produit venant

d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.

· Aspect:

· Forme: Poudre

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

· Température d'inflammation: Non déterminé.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantesTaux d'évaporation:non applicable

· Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants
 Gaz sous pression
 Liquides inflammables

(suite page 8)



Page: 8/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 7)

· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Humidité.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
1317-65-3 Calcaire				
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)		
1309-37-1 trioxyde de di fer				
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC 50/2Wochen	>210 mg/m³ (rat)		
1308-38-9 Oxyde de Chrome III				
Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat) (OECD 401 Acute Oral Toxicity)		
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,41 mg/l (rat) (OECD 403 Acute Inhalation Toxicity)		
			(suite page 9)	

age 9



Page: 9/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

			(suite de la page 8)
		NOAEL	2.000 mg/kg (rat)
1314-13-2 oxyde de zinc			
	Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
	Inhalatoire	LC50/4 h	>5,7 mg/l (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les poussières du produit peuvent produire une irritation passagère des yeux.

· En cas d'inhalation:

Le dépassement des "Valeurs limites générales de poussières" peut provoquer, comme dans le cas de poussières inertes, une surcharge mécanique des voies respiratoires.

- En cas d'ingestion: Irritation possible.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Aucune étude expérimentale connue.

Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.

- · Toxicité subaiquë à chronique:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

Nuisible pour les organismes aquatiques.

Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 10)



Page: 10/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

	(suite de la page 9)
1317-65-3 Calcaire	
LC 50/48h	>1.000 mg/l (Daphnia)
LC 50/72h	>200 mg/l (algues)
1309-37-1 trioxyde d	le di fer
EC 50/48h	>100 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
LC0 /96h	>50.000 mg/l (poisson)
EC 10	>10.000 mg/l /3h (boues activées)
1308-38-9 Oxyde de Chrome III	
NOEC	1.000 mg/l (poisson)
EC 50/3h	> 10.000 mg/l (bactéries) (ISO 8192)
LC 50/96 h (statique)	>10.000 mg/l (poisson) (Fischtest akut)
1314-13-2 oxyde de zinc	
EC 50/48h	0,67 mg/l (Daphnia)
ErC50/72h	0,21 mg/l (algues) (pH >7 - 8,5; Zn (ZnO))

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indication AOX:

En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.

Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:

Le produit contient BaSO4, ZnS, ZnO

Indications générales:

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Les informations sur la écotoxicologie sont issues des propriétés des constituants.

Le produit ne contient que des composants minéraux; la détermination de données écologiques, comme par ex. les possibilités d'élimination biologique, les valeurs CSB ou BSB, n'est pas pertinente.

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

FR



Page: 11/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

conformément aux instruments de l'OMI

· Indications complémentaires de transport:

· "Règlement type" de l'ONU:

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer selon les réglementations locales.

- · Catalogue européen des déchets
- 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA néant · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA néant · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA · Classe néant · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. · 14.7 Transport maritime en vrac

Non applicable.

de transport.

néant

N'est pas un produit dangereux selon les directives

__



Page: 12/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR

(DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · observé:

TRGS 200 (Allemagne)

TRGS 500 (Allemagne)

TRGS 510 (Allemagne)

TRGS 900 (Allemagne)

- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits

(suite page 13)



Page: 13/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.09.2021 Révision: 09.09.2021

Numéro de version 13.0 (remplace la version 12.0)

Nom du produit: KEIM PEINTURES-DE-DÉCOR (DEKORFARBPULVER)

(suite de la page 12)

· Numéro de la version précédente: 12.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative EC10: Effective concentration at 10% mortality rate. EC50: Half maximal effective concentration.

LC10: Lethal concentration at 10% mortality rate.

NOEC: No observed effect concentration.

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -